

PROCÉDURE DE SAISINE DU COMITE ACADÉMIQUE TECHNIQUE DE SUIVI DES ÉLÈVES SPORTIFS

1.



ADRESSE DES PARENTS AU RESPONSABLE
D'ÉTABLISSEMENT(chef d'établissement ou
directeur d'école) DE LA FICHE DE DEMANDE
DES RESPONSABLES LÉGAUX

2.



APRÈS VÉRIFICATION DES ELEMENTS DEMANDES, LE
RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT COMPLETE LA FICHE
SAISINE DU C.A.T.S.E.S.

3.

LE RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT ADRESSE LA FICHE
SAISINE ET LES DOCUMENTS A:
catses.amenagement@ac-limoges.fr

4.

TENUE DU C.A.T.S.E.S.: analyse des demandes et
formulation des préconisations au regard des textes en
vigueur par ses membres.

5.

ADRESSE DE LA FICHE PRÉCONISATIONS AU RESPONSABLE
D'ÉTABLISSEMENT

6.

MISE EN PLACE DES PRÉCONISATIONS POSSIBLES AU
REGARD DU CONTEXTE PROPRE (Allègements/
aménagement).



POUR RAPPEL: KIT CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU SUIVI
DES DISPOSITIFS SPORT ÉTUDE